LCR infos

Lettre d'information de la Ligue Communiste Révolutionnaire
100% à gauche
mercredi 17 novembre 2004 – N° 35

→La lettre.

Avec cette lettre, nous nous efforçons de vous informer sur les principales mobilisations dans lesquelles la LCR est partie prenante ainsi que des positions de la LCR sur tel ou tel point.
Ces lettres ne remplacent pas la lecture de Rouge puisqu'elles ne traitent que d'un seul sujet, ni la consultation régulière de notre site où vous trouverez les communiqués de presse, les tracts nationaux de la LCR, Rouge en ligne…
Bien évidemment, nous cesserons de vous envoyer la lettre si vous en manifestez le désir.
Écrire à stopmail@lcr-rouge.org

→La SOUSCRIPTION, nous avons encore besoin de vous.
Nous n'avons toujours pas atteint les 350 000 euros qui sont indispensables pour permettre à la LCR de continuer à intervenir sur le champ politique.

Nous comptons sur vous tous- tes pour y arriver .
Un dernier effort est indispensable pour y arriver
Merci d'avance
Chèques à l'ordre de LCR-souscription. LCR 2, rue Richard-Lenoir 93100 Montreuil.

→ Contre le projet de constitution européenne (extrait de la résolution politique votée par la Direction nationale

La question de la ratification de la Constitution européenne va cristalliser un affrontement majeur au cours des prochains mois. L'issue du référendum de 2005 aura des conséquences importantes sur les rapports de forces politiques et sociaux dans le pays, en ouvrant la possibilité d'une nouvelle sanction populaire de la politique néolibérale et de ses promoteurs gouvernementaux, Chirac en tête. Au-delà, elle peut déboucher sur une crise d'ampleur de la construction politique de l'Europe capitaliste.
Un " oui " majoritaire à ce texte encouragerait la droite et le patronat à pousser les feux de leur offensive de destruction sociale. Notre " non " sera donc dicté par une double nécessité : porter un coup d'arrêt à la construction libérale de l'Europe ; accentuer l'illégitimité de Chirac et de son gouvernement (…)
Il faut donc engager sans attendre la bataille pour le rassemblement des partisans d'un " non " de gauche, anticapitaliste et antilibéral, de celles et ceux qui veulent ouvrir la voie à une Europe des travailleurs et des peuples. Le " non " des courants souverainistes, de droite comme de gauche, n'est pas le

→ LA CAMPAGNE SUR LE « NON » DE GAUCHE AU PROJET DE CONSTITUTION EUROPÉENNE

Les raisons de voter non, l'analyse de la lcr du projet constitutionnel

Un projet antidémocratique

Trois grandes parties, 448 articles, 36 protocoles, 2 annexes et 48 déclarations déclinés sur plusieurs centaines de pages ; tel se présente le « projet de Traité instituant une Constitution pour l'Europe » qui est sensé s'appliquer à partir de 2009 aux 25 Etats et 450 millions d'habitants de l'Union Européenne (UE).

Le produit d'un consensus européen ?

L'élaboration du projet de « Constitution européenne » a été une caricature de démocratie ! Historiquement, et quoi qu'on pense de leurs résultats, les processus constituants se sont incarnés dans des assemblées élues spécifiquement pour créer une nouvelle souveraineté, sur la base de besoins et de valeurs portés par un bouleversement politique, et avec des alternatives débattues publiquement. Ici, une « Convention pour l'avenir de l'Europe » a été lancée par les chefs d'Etat à l'issue du sommet de Laeken-Bruxelles en décembre 2001, visant à simplifier et rassembler en un seul traité la base institutionnelle de l'Union Européenne passant de 15 à 25 membres. Ce groupe de travail de 105 représentants des gouvernements, des Parlements nationaux et du Parlement européen a lui-même été chapeauté par un Praesidium et surtout un président, Valéry Giscard-d'Estaing, qui a pesé d'un poids inversement proportionnel à celui qu'il a dans la société.

Après une phase de discussions laborieuses échappant au débat public mais comprenant une consultation-alibi de quelques représentants de la "société civile", VGE a sifflé la fin de la récréation. Aidé de ses deux vice-présidents (dont un social-démocrate) et après tractations avec les gouvernements français et allemand, il a rédigé son propre projet. Exaltant son rôle de « père-fondateur » de l'Europe, il a obtenu des membres de la Convention, à l'arraché et sans votes, l'adoption solennelle sous le nom de « Constitution » d'un texte de plus de 300 pages dont les deux-tiers (la troisième partie) ont été cachés jusqu'à la fin des travaux, en juillet 2003. Ce document a été ensuite amendé en juin 2004 par les gouvernements de l'UE à l'issue de marchandages de boutiquiers, alors que les débats de fond sur ce projet ont été totalement éludés par la campagne des élections européennes achevée quelques jours avant. Et c'est ce projet dont on exige maintenant qu'il soit validé en l'état par chacun des peuples européens avec comme argument de vente : « Cette Constitution-là ou le chaos ! ».

Cette « Constitution » vaut mieux qu'un Traité de plus ?

Nombre de défenseurs « de gauche » du projet se plaignent maintenant que les réticences à le voter relèveraient d'un blocage intempestif (et de mauvaise foi laissent-ils entendre) devant le terme-même de Constitution. « Ce n'est qu'un traité de plus, qui a juste l'avantage de mieux ancrer les valeurs positives de l'Europe sur les libertés et le social, il ne faut pas charger l'appellation « Constitution » de trop d'affectif français », assènent-ils d'un ton paternel. Mais de qui se moque-t-on ? C'est justement tout l'enjeu de l'opération menée par Giscard et ses acolytes que de faire re-valider avec le maximum de solennité les orientations bien précises des traités de Maastricht (1992) et d'Amsterdam (1997), justement parce que n'ayant rien de social, elles sont en grande partie déligitimées aujourd'hui. Ainsi, il y a eu assaut de bonnes idées pour en renforcer la portée, depuis les citations de philosophes antiques jusqu'au « jour » et à l'hymne de l'Europe, en passant par la proposition d'une ratification solennelle par tous les chefs d'Etats dans la gare d'Atocha à Madrid pour sceller l'adoption de cette Constitution dans le sang des victimes du terrorisme. Tout est bon pour créer un nouveau « patriotisme constitutionnel » au niveau européen !

La réalité, c'est que ce document ne pourra ensuite être modifié qu'à l'unanimité des Etats membres. Il impose une révision des constitutions nationales qui devront être en concordance avec les législations européennes, et imprime en profondeur que le droit européen primera sur toutes les constitutions nationales... L'engagement médiatique actuel donne une idée des accusations d'irresponsabilité qui stigmatiseraient ceux qui, dans le mouvement social, oseraient remettre en cause le délicat mécanisme d'horlogerie inter-

nôtre. Celui de Laurent de Fabius pas davantage : la Constitution adoptée par le sommet européen de juin dernier n'est ni amendable, ni négociable ; la contestation de sa logique sociale ne peut se dérober à la remise en question des traités de Maastricht et Amsterdam qu'elle intègre.
La LCR se montre disponible à tous les dialogues, à tous les débats, à toutes les convergences, à gauche, pour mettre un coup d'arrêt aux dévastations du libéralisme. Elle ne s'en efforce pas moins de structurer un pôle de gauche conséquent, c'est-à-dire se faisant l'écho du choix de société porté par les mobilisations sociales et défendant, sur cette base, les contours d'une autre politique en France et en Europe. L'enjeu est de donner à la confrontation qui s'annonce sa pleine portée politique, de permettre à une victoire du " non " de favoriser une politique de rupture avec la dictature des marchés et de la finance.
La LCR mène bataille pour un " non " anticapitaliste et antilibéral, qui rejette les traités précédents (Maastricht, Amsterdam, Nice), qui fasse le lien avec les urgences sociales du moment (licenciements salaires, droits des salariés, services publics, protection sociale), qui rejette les politiques anti-immigration encouragées par les accords de Schengen etc. Un " non " internationaliste, qui dénonce les politiques guerrières et impérialistes, ainsi que l'engagement de l'Union européenne dans l'Otan. Pour ce qui la concerne, elle met l'accent, dans le prolongement de sa propre campagne des élections européennes, sur la nécessité d'une autre Europe, celle des peuples et des travailleurs. Ce qui passe notamment par l'alignement par le haut des conquêtes sociales, la défense et l'extension des services publics, la défense des droits des femmes menacés par les attaques réactionnaires et intégristes, l'égalité des droits entre Français et immigrés impliquant une citoyenneté de résidence, une politique mettant fin au pillage des pays du Sud, le besoin d'un processus constituant réellement démocratique qui donne aux peuples les moyens de bâtir l'Europe correspondant à leurs besoins.

→ LA CAMPAGNE UNITAIRE

L'appel unitaire à un « non » de gauche en rupture avec le système libéral, initié par la Fondation COPERNIC a été rendu public mardi 19/11. L'appel et les 200 premiers signataires est disponible sur le site internet de la LCR. Rouge suivra désormais régulièrement la campagne.

La LCR, ses sympathisants militeNT pour que les collectifs locaux formés s'affirment rapidement et entreprennent une véritable bataille en direction des travailleurs, de la jeunesse, des électeurs de gauche hésitants, de l'opinion en général : convocation (à notre initiative ou en coopération avec d'autres) de réunions visant à la constitution de collectifs locaux ; signatures locales de l'appel par des personnalités représentatives ; initiatives publiques où peuvent être invités des

gouvernemental du « compromis » européen, une fois celui-ci validé dans les 25 Etats !

Un fonctionnement de l'UE plus fluide et plus démocratique?

C'est le principal argument des dirigeants socialistes et Verts pour défendre le « oui » à la Constitution. Le nouveau texte permettrait de faire un pas significatif dans la démocratisation des institutions européennes, par opposition à l'actuel fonctionnement issu du sommet de Nice en 2000. Pourtant les « avancées » qu'ils pointent apparaissent bien marginales face à la logique de l'architecture européenne ! Ainsi les deux centres du pouvoir européen restent le Conseil des chefs d'Etat et de gouvernement (et ses correspondants au niveau ministériel), maître des orientations européennes ; et la Commission Européenne qui, s'appuyant sur ses milliers de technocrates, conjugue la préparation des lois et des budgets de l'Union, leur exécution et leur contrôle dans une confusion des rôles sans équivalent nulle part (article I-26). L'augmentation des domaines où le Parlement européen a un rôle de « co-décision » laisse toujours de côté la fiscalité et la politique étrangère. Et surtout, le processus de mise en place des politiques européennes reste essentiellement technocratique et inter-gouvernemental, issu des négociations secrètes entre hauts-fonctionnaires nationaux et européens et avec les lobbies patronaux, pour rechercher des compromis obscurs sans aucune place pour une répercussion des mobilisations populaires.

Comme toute l'expérience du Parlement européen le montre, celui-ci ne peut qu'amender à la marge les projets élaborés par le Conseil et la Commission, où au mieux en retarder la mise en place. La possibilité qu'a le Parlement de censurer (faire tomber) une Commission ne s'applique qu'à son fonctionnement, pas à ses orientations... C'est bien pourquoi la foire d'empoigne au sommet, lors des Conférences Intergouvernementales qui ont amendé le projet de la Convention, a porté essentiellement sur l'organisation des pouvoirs de la Commission et du Conseil. Au final, le dispositif de direction de l'Union est plus personnalisé : le président du Conseil européen sera élu par les chefs d'Etat et de gouvernement pour incarner ce pouvoir pendant deux ans et demi (mandat renouvelable une fois), au lieu de la rotation par Etat tous les 6 mois. La Commission désignée en début de législature sera dominée par son Président mais aussi par un Commissaire-Ministre des Affaires Etrangères de l'Union. Chaque Etat membre pourra continuer à imposer son Commissaire jusqu'en 2014, et ensuite la Commission ne dépassera pas 20 membres, avec une rotation égalitaire entre Etats. Enfin le champ d'application et le niveau de la « majorité qualifiée » nécessaire au Conseil pour décider des orientations politiques, « *se définit comme étant égale à au moins 55% des membres du Conseil, comprenant au moins quinze d'entre eux et représentant des Etats membres réunissant au moins 65 % de la population de l'Union*» (article I-25).

Dans ce contexte, mettre en avant comme acquis démocratiques décisifs le droit du Parlement européen de contester la nomination des Commissaires, ou l'augmentation des chapitres relevant de la « co-décision » (du Conseil et du Parlement), ou encore le « droit d'alerte », par un tiers des parlements des membres de l'UE sur un projet de loi européenne fortement contesté, est une escroquerie. Le comble de l'hypocrisie est atteint par ceux qui font miroiter la possibilité pour un million de pétitionnaires en Europe d'imposer une décision. En réalité, ceux-ci peuvent seulement : « *prendre l'initiative d'inviter la Commission, dans le cadre de ses attributions, à soumettre une proposition appropriée sur lesquelles ces citoyens considèrent qu'un acte juridique de l'Union est nécessaire aux fins de l'application de la Constitution* » (article I-47). Dans tous les cas, la décision politique finale sera entre les mains du Conseil et de la Commission au nom de la « bonne gouvernance », avec tout leur force de manoeuvre pour obtenir l'unanimité ou la « majorité qualifiée » des gouvernements.

Un projet ultra-libéral

Il corrige l'orientation libérale de l'Europe ?

L'Article I-3 « Les objectifs de l'Union » est systématiquement mis en avant comme preuve d'un « rééquilibrage social » que constituerait la Constitution par rapport aux textes précédents, en particulier avec la notion « d'économie sociale de marché ». Cet article peut effectivement faire illusion lorsqu'on parcourt rapidement le début du document, puisqu'il rassemble une grande quantité de bonnes intentions : la paix, le développement durable, le plein emploi et le progrès social, l'égalité hommes-femmes, la défense des droits de l'homme, etc... Il faut savoir pourtant que quasiment tout cela était déjà dans le préambule du Traité de Rome de 1957, et constamment repris depuis, jusqu'au traité de Nice. Et l'article précité réaffirme en même temps le principe d'un « *marché intérieur où la concurrence est libre et non faussée* ». L'économie

représentants des principaux courants présents dans l'appel etc.
A ce jour les initiatives unitaires locales sont très nombreuses et nous devons contribuer à étendre encore leur nombre et à les faire fonctionner.
.

→ ET CELLE DE LA LCR

La campagne spécifique de la LCR doit également démarrer. Une affiche a été expédiée dans les villes et les fédérations et une brochure est actuellement en discussion. Et il faut envisager chaque fois que possible des réunions publiques de l'organisation, où des orateurs nationaux peuvent participer.Nous avons besoin centralement du maximum d'informations (y compris dans le cadre du collectif unitaire national) sur ce qui se passe dans les villes et les départements.

N'OUBLIEZ PAS ! IL FAUT NOUS FAIRE REMONTER LE MAXIMUM D'INFORMATIONS SUR CE QUI SE PASSE AU PLAN LOCAL. D'AVANCE MERCI.

sociale de marché doit être « *hautement compétitive* », le commerce international « *libre et équitable* », alors que justement la notion de commerce équitable s'oppose à la force destructrice du commerce « libre » manipulé par les puissants.

Au-delà de généralités contradictoires, il y a la triste réalité de ce qu'organise concrètement la « Constitution » : l'article I-13 définit ce que sont les « compétences exclusives » de l'Union : l'Union douanière, l'établissement des règles de concurrence nécessaires au fonctionnement du marché intérieur, la politique monétaire, la politique commerciale. Concurrence libre, mais aussi stabilité des prix et équilibre budgétaire sont les valeurs suprêmes des politiques détaillées dans les 342 articles de la 3ème partie du projet, de manière plus contraignante encore que dans les traités précédents. La Banque Centrale sera ainsi confortée pour veiller à la stricte application de ce « pacte de stabilité », totalement orientée vers les marchés financiers (articles I-30) et moins contrôlée que partout ailleurs, y compris aux USA (article III-188).
Ainsi la politique économique et monétaire définie dans les articles III-177 à III-202 doit être « *conduite conformément au respect du principe d'une économie de marché ouverte où la concurrence est libre* » s'appuyant sur l'euro dont « *l'objectif principal est de maintenir la stabilité des prix* », ces termes étant martelés à de nombreuses reprises cette fois-ci sans aucune référence au social. L'objectif scandé depuis le sommet de Lisbonne, à la manière d'un slogan stalinien, c'est d'établir « *l'économie de la connaissance la plus compétitive du monde* ». Toutes les autres valeurs sont soumises à ces principes, et donc neutralisées. Aucune Constitution dans le monde n'impose ainsi une unique politique économique, qui est sensée s'appliquer pour les « cinquante prochaines années » selon Giscard-d'Estaing

Il consolide des avancées sociales ?

Les défenseurs de la Constitution soulignent l'importance de l'intégration de la Charte des droits fondamentaux (partie II du traité) adoptée au sommet européen de Nice en 2000. Mais les principes de cette Charte concernant les droits sociaux et la laïcité, entre autres, sont en retrait par rapport à la Convention européenne des droits de l'Homme ou à la Charte des Nations Unies ! Ainsi le droit à l'emploi et aux garanties sociales est remplacé par le droit de travailler et d'accéder aux prestations sociales (articles II-75 et II-94). Mais surtout, cette Charte est soumise à la priorité de la concurrence et sans moyens concrets d'application. On ne saurait mieux résumer son caractère factice que dans l'article II-111, point 2 : « *La présente charte n'étend pas le champ d'application du droit de l'Union au-delà des compétences de l'Union, ni ne crée aucune compétence ni aucune tâche nouvelle pour l'Union et ne modifie pas les compétences et les tâches définies dans les autres parties de la Constitution* ».

La « *stratégie coordonnée pour l'emploi* » doit s'attacher à « *promouvoir une main d'oeuvre qualifiée, formée et susceptible de s'adapter ainsi que des marchés du travail aptes à réagir rapidement à l'évolution de l'économie* » (article III-203). C'est dans ce cadre que doit être cherché le plein emploi. Les objectifs de la politique sociale sont pleins d'ambition... mais c'est « *le fonctionnement du marché intérieur qui favorisera l'harmonisation des systèmes sociaux* » (article III-209), puisque les initiatives communes sont certes possibles mais « *à l'exclusion de toute harmonisation des dispositions législatives et réglementaires des Etats membres* » (III-210). Par ailleurs, face au dumping social et aux menaces de délocalisations, aucune taxation internationale des revenus financiers, du type taxe Tobin, ne sera possible : « *les restrictions tant aux mouvements des capitaux qu'aux paiements entre les Etats membres et entre les Etats membres et les pays-tiers sont interdites* » (III-156). Aucune remise en question des paradis fiscaux n'est envisagée. Pour toute amélioration sociale, fiscale ou environnementale, il faudra l'accord unanime des Etats. Pour toute avancée libérale, en revanche, la majorité qualifiée du Conseil suffira.

Alors que l'inégalité sociale n'a jamais été aussi forte depuis 50 ans, ce projet garantit que les super-riches continueront à s'enrichir, au détriment des couches populaires : les salarié-e-s, la jeunesse, les chômeurs et précaires, les femmes, les immigré(e)s …

Il permet de relancer les services publics ?

Dès le Traité de Rome en 1957, le concept de *Services d'Intérêt Général* (SIG) a été préféré à celui de *Services Publics*, en marquant un embarras entre leur statut particulier et les règles de la concurrence. Mais ce sont le Traité d'Amsterdam et les sommets de Lisbonne et de Barcelone entre 1997 et 2001 qui ont véritablement unifié au niveau européen l'offensive de démantèlement de ces acquis sociaux au nom de « la bonne gouvernance » et de leur réintégration dans l'univers de la concurrence « libre et non faussée ». C'est

ainsi qu'au sommet de Lisbonne en 2000, les chefs d'Etats de l'UE ont décidé « *d'accélérer la libéralisation dans les secteurs tels que le gaz, l'électricité, les services postaux et les transports* ». Le projet de Constitution confirme cette démarche (article III-166 et 167), avec au passage un superbe glissement de formulation, ces services ne faisant plus partie des « *valeurs communes* » de l'Union comme dans les traités antérieurs, mais devenant des services « *auxquels tous dans l'Union attribuent une valeur* » (III-122), dans des conditions « *notamment économiques et financières* » qui leur permettent d'accomplir leur mission.

Pour parvenir à de telles performances (comprendre : le coût le plus bas pour les finances publiques) et à cette qualité (pour les entreprises avant tout), quoi de mieux que de mettre en concurrence des entreprises, sous le contrôle d'un organisme régulateur sensé garantir le respect du cahier des charges sans indisposer les actionnaires ? Hypocritement on « *ne préjuge en rien de leur forme de propriété* » (art.III-425), mais la logique de ce mouvement est bien la privatisation de tout ce qui est rentable, avec des transferts massifs de richesse du domaine public vers le privé, et la latitude de ces entreprises privées de se mettre en faillite une fois le citron bien pressé, pour permettre aux actionnaires de rebondir ailleurs comme on le voit de plus en plus... Reste aux Etats à supporter les « services minimum » qu'aucune entreprise privée ne voudra gérer, d'autant plus au rabais que la pression maximale pour la réduction des déficits publics est institutionnalisée.

Pour toutes ces raisons, il est particulièrement honteux de voir la Confédération Européenne des Syndicats (CES), absorbé dans une logique de « moindre mal », mais surtout d'intégration aux institutions européennes, faire au patronat le cadeau d'avaliser ce projet de Constitution. La CES se contente de la mise en valeur du « dialogue social » (dont elle tire maintenant plus d'avantages financiers pour elle que de résultats positifs pour tous), alors même que ne sont pas pris en compte les acquis sociaux imposés sur le plan national par un siècle et demi de luttes ouvrières : les droits sociaux fondamentaux, le droit du travail, le droit de grève, le droit à l'avortement…

Un projet impérialiste

La Constitution orientée vers la paix ?

L'Article I-3 du projet prétend que l'Union « *contribue à la paix, à la sécurité, au développement durable de la planète, à la solidarité et au respect mutuel entre les peuples, au commerce libre et équitable, à l'élimination de la pauvreté et la protection des droits de l'homme*. ».
Dans les faits, la politique étrangère de l'Union est d'abord accolée à sa « *politique de sécurité et de défense commune* ». Il est ainsi spécifié que "*les Etats membres s'engagent à améliorer progressivement leur capacité militaire*" (article I-41). Cette obligation impose à chaque Etat membre de contribuer à une force d'intervention pour l'Union européenne, capable d'assurer des missions en dehors de l'Union, et de contribuer à une agence européenne de développement des capacités de défense... De plus, cette politique « *respecte les obligations découlant du traité de l'Atlantique Nord pour certains Etats membres qui considèrent que leur défense commune est réalisée dans le cadre de l'OTAN et elle est compatible avec la politique de sécurité et de défense arrêtée dans ce cadre"*. La « défense européenne » que la France, la Grande-Bretagne et l'Allemagne impulsent, confirme donc l'objectif central de l'UE d'occuper une place plus importante au sein du dispositif impérialiste allié aux USA, au détriment des solidarités civiles.
Enfin concernant les choix stratégiques des sources d'énergie à développer, cette Europe continue d'affirmer un soutien prioritaire à l'énergie nucléaire avec l'inscription annexée au Traité constitutionnel du protocole « Euratom ».

Quelle « puissance » européenne ?

L'effondrement des pays d'Europe de l'Est et l'accélération de la globalisation financière ont ouvert la voie à de nouvelles rivalités au niveau mondial. La redéfinition des alliances entre puissances économiques est marquée par l'offensive de l'administration des USA pour imposer son hégémonie. Beaucoup de citoyens européens sont sensibles à ceux qui leur présentent « L'Europe-puissance » comme une alternative pacifique à la brutalité de la stratégie de l'impérialisme US. Mais la dynamique réelle de l'Union européenne est loin de cet espoir. Le Traité constitutionnel cherche plutôt à associer les puissances européennes pour leur garantir un espace politico-économique concurrentiel, à même de récolter quelques avantages de la globalisation. En quoi cette recherche de « puissance européenne » est-elle progressiste ?

Face à l'immense espoir qu'a représenté la chute du Mur au centre de l'Europe

et la fin des économies bureaucratiques, l'Union Européenne a certes plaidé pour « l'Etat de droit », mais a surtout soutenu l'instauration à marche forcée du règne de la concurrence dans ces pays, au prix du démantèlement de leur industrie et de leurs systèmes de protection sociale, du chômage massif et d'une corruption renforcée. En échange, l'Union européenne leur a entre-ouvert ses portes, mais cet élargissement se fait avec une solidarité collective au rabais et donc un renforcement des dérives du dumping social et des populismes réactionnaires à l'échelle de toute l'Europe.

Face à la spirale de la misère et de la guerre, face aux ravages de maladies comme le sida dans les pays du Sud, l'Union Européenne est incapable de mobiliser des moyens humains et financiers pour aider à développer des systèmes de santé et d'éducation, des agricultures et des industries respectueuses des hommes et de l'environnement, qui correspondent à l'intérêt global de l'humanité. Bien au contraire, les dépendances et rivalités néo-coloniales sont confortées ; l'ouverture de marchés fragiles aux exportations européennes est imposée ; les politiques dévastatrices de l'OMC, du FMI ou de la Banque Mondiale sont appuyées ; et des pays européens sont toujours complices de bains de sang, que ce soit en ex-Yougoslavie ou en Afrique Centrale, en Afghanistan ou en Irak. Rien dans la « Constitution pour l'Union européenne » ne permet d'espérer un changement de ces orientations.

Ainsi, au lieu de l'Europe sociale et solidaire promise, c'est une Europe-puissance qui veut s'imposer, féroce avec le Tiers-Monde et obsédée par le terrorisme (article I-43), par la coopération judiciaire et policière et par la protection des frontières contre l'immigration (articles III-265 à 277). Cela se conjugue avec l'exclusion de la citoyenneté européenne –et donc du droit de vote - de tous les résidents de nationalités autres que celles des Etats de l'UE (article I-10). La référence constitutionnelle à un héritage religieux (Préambule) et à un lien aux églises (article I-52) complètent l'image d'une Europe-forteresse occidentale.

Le mythe du « modèle social » européen

Le Traité de Nice et la Charte des droits fondamentaux ont été adoptés au moment où 13 gouvernements européens sur 15 étaient dirigés par la gauche. On en voit depuis la portée progressiste ! Maintenant il faudrait que l'on suive Chirac, Berlusconi, Blair et Schröder pour graver dans le marbre cette même logique d'adaptation à la globalisation financière, d'accompagnement du libéralisme ? Le seul espoir social-démocrate, synthétisé par Michel Rocard (qui dit lui aussi regretter le libéralisme dans « *Le Monde* » du 22 septembre 2004), serait que « dans une décennie ou deux », l'Europe soit « assez structurée juridiquement et puissante politiquement pour qu'enfin une majorité de gauche puisse y entreprendre une sérieuse inflexion du capitalisme vers une société solidaire »... D'ici là, Rocard nous propose probablement que l'on souffre en silence, avec une foi carrément mystique dans ses collègues qui font des ronds de jambe dans le velours des conseils d'administration et dans les tours d'ivoire des institutions. Cette orientation ne peut que provoquer de nouveaux reculs, de nouveaux désastres. Nous pensons à l'opposé qu'il faut prendre à bras le corps la construction d'une réelle alternative, en imposant, par la mobilisation populaire, des ruptures par rapport aux politiques menées depuis des années.

Alors, quelle alternative ?

Dire NON ce serait casser l'Europe pour un repli national ?

En premier lieu, si le Traité constitutionnel est repoussé demain, l'Union Européenne continuera de fonctionner après 2009 selon les modalités actuelles, mais la remise à plat de ses orientations n'en apparaîtra que plus nécessaire. Ce ne serait donc ni la fin immédiate de l'UE pleurée par ses défenseurs, ni l'avènement de l'Europe à laquelle nous aspirons. Ce serait juste assumer le fait que la construction européenne sur les bases actuelles est en crise et mène à une impasse dramatique. Contrairement à d'autres, notre position sur la Constitution européenne ne repose pas sur une défense de l'Etat français et de son patronat, ni sur la consolidation de l'Union européenne dans ses frontières actuelles, ou à sa réduction à l'Europe occidentale ou « de tradition chrétienne ». Dans ce sens, nous refusons tout veto contre un peuple qui déciderait souverainement vouloir entrer dans l'Union européenne, qu'il soit norvégien, roumain ou turc, et alors que son Etat respecterait les critères d'adhésion (même si nous contestons beaucoup de ces critères, en particulier économiques).

Pour nous, les luttes pour l'emploi, pour la protection sociale, pour les droits des femmes, ceux des minorités, pour la défense de l'environnement et contre

la guerre, ne sauraient conduire à des attitudes et alliances chauvines quel que soit leur niveau. Il s'agit d'un combat à mener avec tous les exploités et les opprimés contre les classes dominantes au niveau local, national et international. Notre ambition est que la dynamique du refus de la Constitution soit dominée par un « NON de gauche » anti-libéral et internationaliste, en France comme dans les autres pays européens. Contre la résignation ou le repli réactionnaire où nous mènent le libéralisme armé et les partisans du « OUI » à la Constitution, il s'agit d'ouvrir un processus de refondation de l'Europe, porté par les mouvements sociaux et citoyens. Car ces mouvements sont en recherche d'un espace public à l'échelle continentale pour répondre aux politiques libérales et au monstre qu'est devenue l'Union européenne. C'est ce qu'illustrent, à une échelle encore insuffisante, les eurogrèves, les euromarches et les Forums Sociaux européens. Ceux-ci permettent déjà d'associer aux débats et aux luttes pour une autre Europe des forces sociales, syndicales, associatives et politiques, critiques de la mondialisation capitaliste et de la construction européenne, dans ou hors de l'UE.

Préparer une alternative européenne sociale et démocratique

Il faut refonder les objectifs et les contenus d'un projet européen :
Une Europe sociale, c'est donner la priorité à l'emploi, par une législation de protection contre les licenciements, par l'adoption de critères sociaux de convergence en matière de salaires, d'organisation du travail, de protection sociale, par une baisse concertée du temps de travail avec embauche correspondante, par le développement des services publics européens et un programme de grands travaux publics, par la relance de la consommation populaire. Elle supposerait que soit rétabli le contrôle de pouvoirs démocratiquement élus sur la Banque centrale et sur les politiques monétaires. Elle exigerait une réforme fiscale fortement redistributive et l'adoption de ressources budgétaires permettant de développer de véritables fonds structurels, financés par des impôts sur les transactions financières, sur l'utilisation des énergies non renouvelables et sur les fortunes. Dans cette Europe où les droits des citoyens ne s'arrêteraient pas devant la porte des lieux de travail, les droits à l'existence l'emporteraient sur le droit de propriété, le service public et l'appropriation sociale sur l'intérêt privé et le calcul égoïste, la logique de la solidarité contre celle de la guerre de tous contre tous.

Une Europe démocratique, c'est l'établissement d'un principe de citoyenneté fondée sur l'exercice des droits civiques, à commencer par le droit de vote et d'éligibilité, sur la seule base du territoire de résidence, contre la tentation sécuritaire d'édifier des frontières intérieures et d'organiser un apartheid rampant contre les travailleurs immigrés et les sans-papiers. C'est l'égalité des droits entre les sexes et la garantie d'une représentation égalitaire sur le plan politique, c'est le droit à la contraception, à l'avortement libre et gratuit. C'est une Europe laïque, dont l'espace public, tout en respectant la liberté de culte, ne peut se réduire à une coexistence plus ou moins pacifique entre autorités et communautés confessionnelles.

Cette Europe doit être pilotée par le débat public au sein d'assemblées élues au suffrage universel, désignant des exécutifs responsables devant elles et non gouvernant dans le secret des connivences technocratiques et patronales. Ces assemblées doivent représenter les citoyens d'Europe et leurs courants politiques, mais aussi chaque peuple et les Etats et qui ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Etablir l'architecture institutionnelle concrète qui permettra à ces principes d'être respectés sera un des enjeux d'un réel processus constituant européen.

Une Europe écologique, c'est l'application des accords de Rio et de Tokyo pour la protection de l'environnement, avec le refus d'instaurer un marché mondial des droits à polluer ; c'est l'arrêt immédiat des programmes nucléaires militaires et la reconversion programmée du nucléaire civil. C'est un soutien prioritaire à l'agriculture paysanne et biologique, et un moratoire sur les organismes génétiquement modifiés ; c'est enfin le refus de la confiscation et de la privatisation des ressources naturelles et des savoirs par le brevetage du vivant.

Une Europe solidaire, c'est la rupture avec la logique suicidaire de la course aux armements, par une élimination unilatérale de ses armes de destruction massive et une négociation mondiale pour le désarmement multilatéral. C'est la logique systématique de la coopération civile contre celle des interventions militaires de « maintien de l'ordre » ou de « lutte contre le terrorisme » qui n'amènent que des désastres. C'est l'abolition de la dette inique des pays du Tiers-Monde, soumis par ce biais à une domination néo-coloniale, c'est l'arrêt

des subventions aux exportations du nord, et c'est l'instauration d'une taxe sur les capitaux, destinée à financer un fonds mondial de lutte contre la faim et la maladie.

Sociale, démocratique, écologiste et solidaire, cette Europe que nous voulons formerait une libre association de peuples et de nations. Elle respecterait le droit des peuples à l'autodétermination, le droit des minorités culturelles et nationales qui ne saurait être confondu avec les décentralisations libérales qui nourrissent les inégalités territoriales. L'élargissement de cette Europe aux frontières mobiles relèverait de la décision des pays candidats adhérant librement à ses principes constitutifs.

Les mobilisations pour une autre Europe, combinées avec un rejet politique fort de la « Constitution », peuvent et doivent entériner la crise de l'Europe actuelle. Il est en effet impossible de réformer progressivement le cadre institutionnel d'aujourd'hui. La rupture est nécessaire. Nous agissons pour que cette crise se dénoue, non au profit d'un retour à des politiques étroitement nationales, mais pour une autre Europe, progressiste et solidaire, antilibérale, anticapitaliste. Cela passe par la convergence des mouvements sociaux et de partis politiques partageant ce projet au niveau européen. Et nous pensons également que cela passera par la prise de conscience que le contrôle et la maîtrise de l'économie par les peuples, l'exigence d'un développement durable impliquent une planification autogestionnaire et démocratique des grands choix sociaux et écologiques, et la socialisation des secteurs-clé de la production. Un tel processus devra s'appuyer sur la démocratie la plus large pour affronter les intérêts des classes dominantes, mais à l'heure de la mondialisation capitaliste, seule une politique alternative remettant à l'ordre du jour la question du socialisme constitue une réponse à la hauteur des enjeux.